

Le bassin versant du Viaur est un territoire riche d'espaces ruraux diversifiés, d'un tissu agricole dense et vivant ainsi que d'un patrimoine naturel remarquable.

Fort de ce constat partagé, depuis les années 2000 et dans la droite ligne de l'opération Ferti Ségala, l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Viaur (EPAGE Viaur) anime l'opération **AGRI VIAUR**.

Cette opération à destination du monde agricole a pour slogan « Economiser, Gérer, Protéger », propose des démarches volontaires conformément à notre devise « **convaincre sans contraindre** ».

Agri Viaur développe plusieurs axes de travail :

- des Programmes d'Actions Territoriaux (PAT) sur des petits territoires, permettant durant 5 ans, de mobiliser des partenaires techniques sur des thématiques identifiées par les exploitants agricoles et bien entendu de mobiliser des financements (Agence de l'Eau, crédits européens via le FEADER, des MAEC...). L'objectif de ce type d'opération est d'accompagner les changements de pratiques souhaités, de tester de nouvelles procédures de travail, d'apporter un conseil, d'échanger...

- des outils de sensibilisation et de partage de la connaissance : ce classeur est l'un de ces « outils » à votre disposition comme la journée Expert organisée annuellement à Flavin.

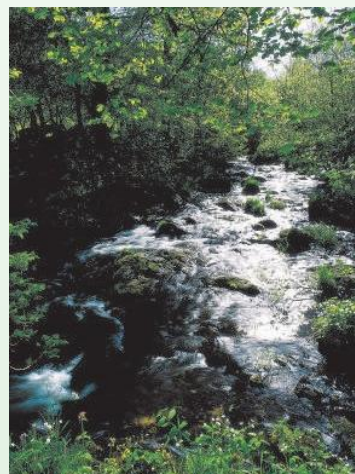
- un ensemble de compétences et de moyens qui sont mis à votre disposition sur le volet « gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques associés » - (Techniciens référents et équipe d'agents).

Ce classeur technique fait partie intégrante du programme Agri Viaur. Ce support a été réalisé pour vous apporter régulièrement des éléments d'information techniques sur de nombreux sujets qui vous concernent : de la gestion des cours d'eau à la fertilisation en passant par le pâturage tournant... Des fiches portant sur des thèmes spécifiques vous présentent les actions qu'il est possible de mettre en place ; elles sont illustrées par des exemples et bien entendu corédigées avec nos partenaires techniques experts sur le sujet traité.

Les coordonnées des référents sur chaque thème vous sont précisées afin que vous puissiez les contacter si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires.

En espérant que vous trouverez dans ce classeur un accompagnement utile et des réponses claires, nous vous souhaitons une bonne lecture.

Le Président de l'EPAGE Viaur
Yves REGOURD





Sigles et abréviations



AEP : Alimentation en Eau Potable

ADASEA : Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture

AHP 12 : Arbres, Haies et Paysages d'Aveyron

CA : Communauté d'Agglomération

CAU : Coefficient Apparent d'Utilisation

CC : Communauté des Communes

CLE : Commission Locale de l'Eau

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DDT : Direction Départementale des Territoires

DIG : Déclaration d'Intérêt Général

EPAGE : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale

FDAAPPMA : Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

GEMAPI : Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

OFB : Office Français de la Biodiversité

PAT : Programmes d'Actions Territoriales *ou* Plan d'Actions Territoriales

PPF : Plan Prévisionnel de Fumure

PPG : Plans Pluriannuels de Gestion

PSE : Paiements pour Services Environnementaux

SAU : Surface Agricole Utile

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SMBV(V) : Syndicat Mixte du Bassin Versant (du Viaur)

TMS : Tonnes de Matière Sèche

UGB : Unité Gros Bovins

ZH : Zones Humides

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Pour plus de renseignements, contactez



Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)

10, cité du Paradis – 12800 Naucelle

Hélène POUGET – Animatrice Agri Viaur – Espace Rural

Tél : 05 65 71 10 97 – Mail : helene.pouget@epage-viaur.com

www.epage-viaur.com

Qui sommes-nous ?



L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) du Viaur (ou Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur) est un regroupement de collectivités : 14 intercommunalités concernées par le bassin hydrographique du Viaur ainsi que 5 structures prélevant sur ce bassin versant pour assurer l'alimentation en eau potable des populations.

Quel est notre rôle ?

Nous sommes chargés de la **gestion du grand cycle de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant du Viaur**. Ces missions regroupent les compétences de Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et des missions complémentaires de planification et de gestion telles que les Contrats de Rivière, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), les Plans Pluriannuels de Gestion (PPG), ou encore les Programmes d'Actions Territoriaux (PAT). Toutes les actions qui s'inscrivent dans ces dispositifs ont pour objectif de restaurer la qualité des milieux aquatiques du bassin versant du Viaur. Elles sont pilotées par des instances qui regroupent des élus locaux, des représentants des usagers et des services de l'Etat comme par exemple la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui pilote le SAGE du bassin versant du Viaur.

Que faisons-nous ?

Chaque programme fait l'objet d'un travail préparatoire en concertation avec les acteurs locaux. Pour rappel, l'EPAGE ne détient aucun pouvoir de police. Toutes les opérations mises en œuvre nécessitent le consentement des propriétaires, exploitants, collectivités, partenaires... Leur réussite dépend donc des motivations et mobilisations individuelles. Ces actions peuvent être les suivantes :

- réalisation de travaux de restauration des cours d'eau ;
- collaboration avec le monde agricole par le biais de l'opération Agri Viaur (PAT, PSE...) ;
- préservation de la biodiversité (inventaires, suivis, restaurations...) ;
- surveillance de la qualité de l'eau (suivi physico chimique, biologique...) ;
- communications, animations et sensibilisations à la préservation des rivières ;
- accompagnement de programmes divers... (« Zéro Phyto », PLU, gestion quantitative...).

NOTRE OBJECTIF :

Protéger, restaurer et valoriser ensemble le patrimoine du bassin versant du Viaur

L'EQUIPE TECHNIQUE

Karine LACAM-CRUILLES <i>Directrice</i> <i>Animatrice</i> 06.30.11.29.73	Céline DELLA-TORRE <i>Secrétaire</i> <i>Comptable</i> 05.65.71.10.99	Hélène POUGET <i>Chargé de mission</i> <i>Espace Rural</i> <i>Agri Viour</i> 06.21.16.53.03	Clément DECAUX <i>Chargé de mission</i> <i>Milieux Naturels</i> 06.30.11.28.03	Erwan CABON <i>Chargé de mission</i> <i>Aménagement & hydraulique</i> 06.79.05.11.20	Jean Michel CHAUDIERES <i>Chargé de mission</i> <i>Gouvernance</i> <i>Assainissement</i> 07.50.68.55.18
Pierre Jean ICHARD <i>Chargé de mission</i> <i>Rivière</i> 06.30.11.32.42	Pierre FOURNIE <i>Chef d'équipe</i> <i>Agent d'entretien</i>	Jérôme CAPELLE <i>Agent d'entretien</i>	Axel LAUDOU <i>Agent d'entretien</i>	Maxime MESPOULEDE <i>Agent d'entretien</i>	Antoine RODRIGUEZ <i>Agent d'entretien</i>

LE CONSEIL SYNDICAL

C'est l'instance qui regroupe l'ensemble des représentants des collectivités territoriales (Communautés des Communes (CC) ou Communautés d'Agglomération (CA) et structures adhérentes au titre de la gestion et alimentation en eau potable). Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui participent à la gestion syndicale de l'EPAGE sont les suivants :

CC Aveyron Bas Ségala Viour	CC Carmausin Ségala	CC Lévezou Pareloup	CC Pays Ségali
CC Causse à l'Aubrac	CC Comtal Lot Truyère	CC Muse et Raspes	CC Val 81
CC Cordais et Causses	CC Ouest Aveyron	CC QRG	CC Réquistanais
CC Pays de Salars	CA Rodez Agglomération		

Les « Préleveurs distributeurs » d'eau potable qui disposent d'une ressource sur le bassin versant du Viour sont les suivants :

SIAEP du Liort Jaoul	SMAEP du Viour	SM Eaux du Lévezou Ségala
CC du Carmausin Ségala (Pôle des eaux)		CA Rodez Agglomération (Régie des Eaux)

L'EPAGE du Viour est un lieu de concertation et de discussion pour l'élaboration de projets communs qui concernent l'amélioration des cours d'eau et qui tiennent compte du fait que nos rivières participent à l'alimentation en eau potable de la population.

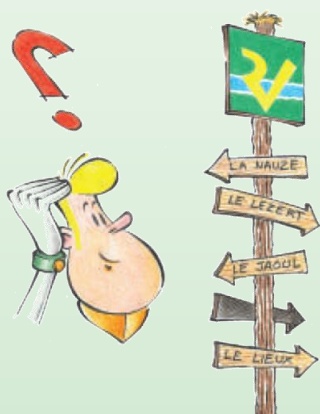
Les projets communs élaborés au sein de l'EPAGE sont tous axés sur le thème central de l'EAU et s'inscrivent dans le territoire du bassin versant du Viour. Aujourd'hui nous comptons sur votre participation pour redonner vie à nos cours d'eau : de l'implication de chacun dépend l'avenir de ce patrimoine naturel.

LE COMITE DE PILOTAGE AGRI VIAUR

Au niveau de l'EPAGE le volet agricole se traduit par la mise en œuvre de l'opération Agri Viour. Ce dernier est géré par un comité de pilotage qui regroupe les élus, les professionnels du monde agricole, les partenaires techniques, etc. Ce collectif forme l'instance décisionnaire des orientations et des actions de l'opération Agri Viour.

Le bassin versant du Viaur est situé dans le bassin Tarn Aveyron. Il s'étend sur une longueur de 70 km pour une largeur d'environ 20 km soit une superficie de 1 561 km² et recouvre 85 communes : 68 en Aveyron, 16 dans le Tarn et 1 dans le Tarn-et-garonne. La rivière Viaur fait 163 km de long, elle prend sa source sur la commune de Vezins-de-Lévezou à une altitude de 1 090 m et conflue avec l'Aveyron à Saint-Martin-Laguépie et Laguépie à 150 m d'altitude. On recense dans le bassin versant du Viaur plus de 2 300 km de cours d'eau.

C'est un réseau hydrographique très riche en petit cours d'eau (appelés chevelu). Les principaux affluents du Viaur, de l'amont vers l'aval, sont :



- Le Vioulou en rive gauche : 33,7 km dont 8,9 km inclus dans la retenue de Pareloup,
- La Nauze en rive droite : 15,7 km,
- Le Céor en rive gauche : 49,2 km et son affluent le Giffou : 47,5 km,
- Le Lieux du Viaur en rive droite : 24,4 km,
- Le Lezert en rive droite : 37,6 km,
- Le Jaoul en rive droite : 23,1 km

Le territoire est dessiné par deux régions naturelles : Le Lévezou et le Ségala où les cours d'eau serpentent en alternance dans de petits bassins alluviaux et de profondes vallées encaissées.

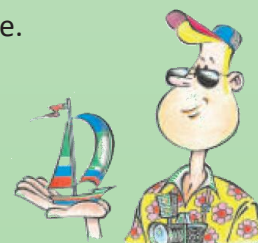
Le bassin versant du Viaur se caractérise par plusieurs influences climatiques. Ce territoire se situe aux confins du bassin Aquitain, du massif central et est proche de la région méditerranéenne ce qui en fait un carrefour bioclimatique où viennent se rencontrer les influences atlantiques, océaniques, montagnardes et méditerranéennes. Les conditions climatiques sont caractéristiques d'un climat à dominante océanique avec une influence montagnarde sur le Lévezou du fait de l'altitude. Les précipitations annuelles se situent entre 1 000 et 1 200 mm sur le Lévezou et entre 800 et 900 mm sur le Ségala.

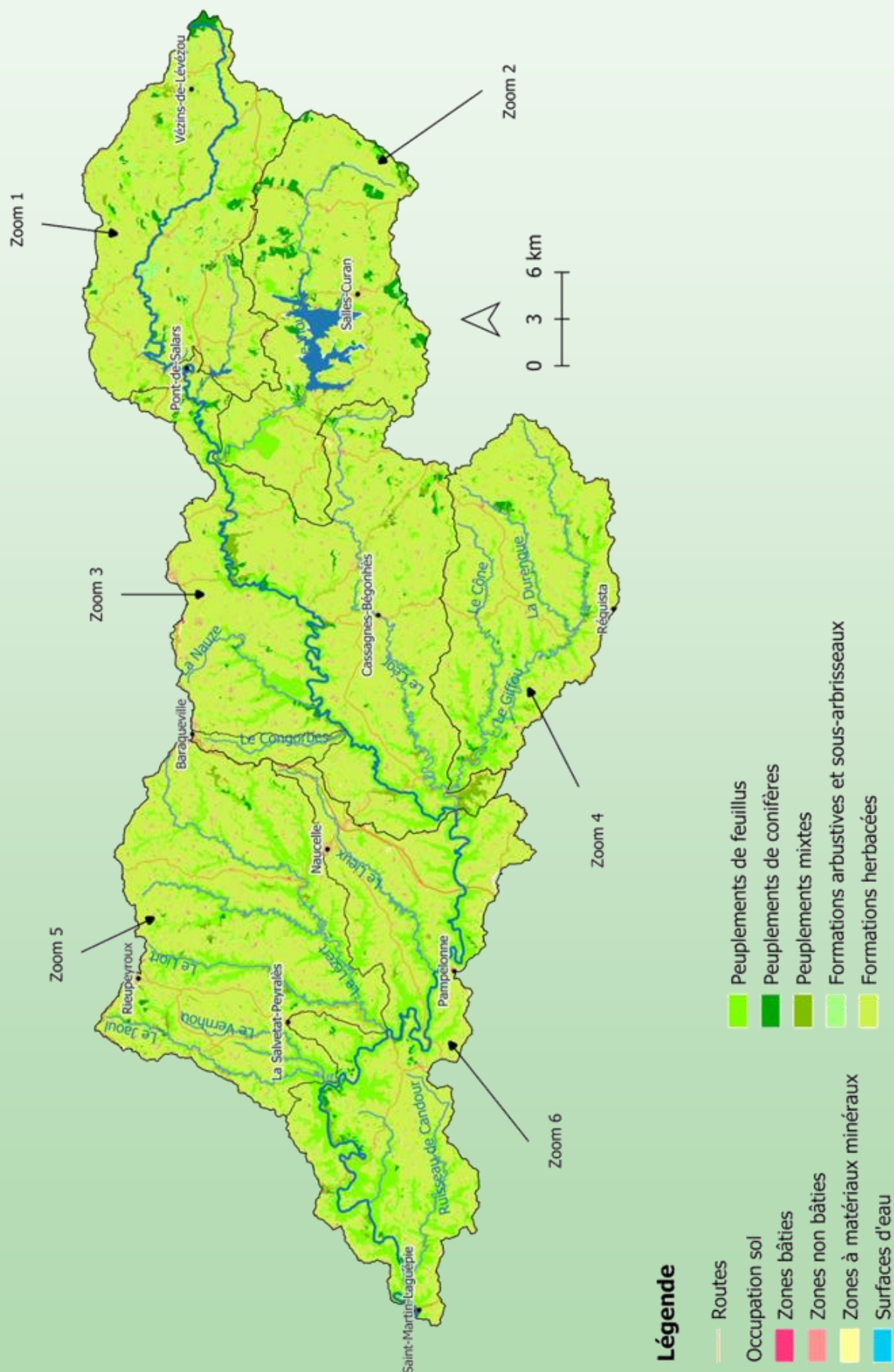
La densité de population est de 22 hab/km² et ce territoire à dominance rurale abrite 34 000 habitants au 01/01/2022.



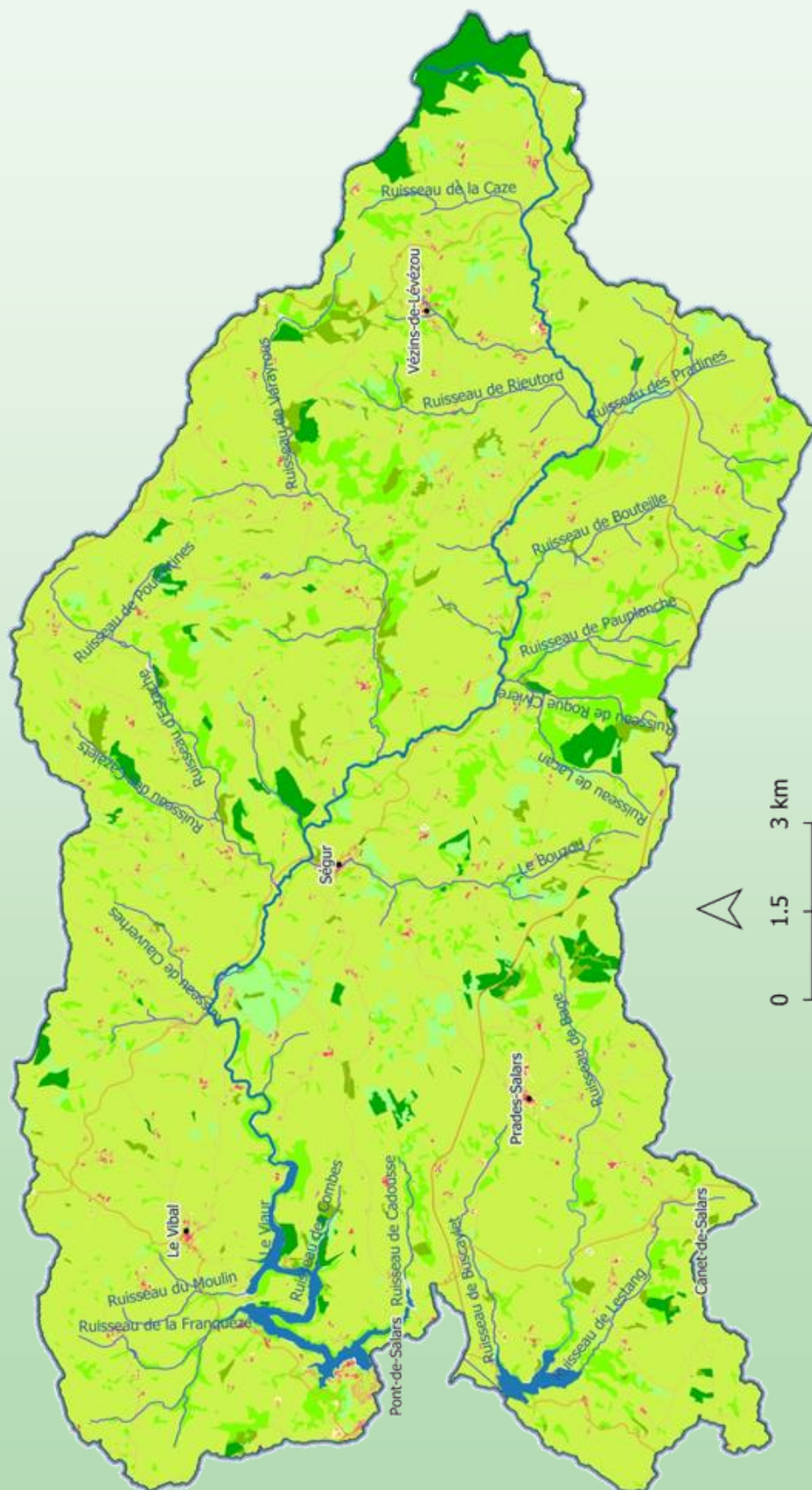
L'activité agricole est vivante et dynamique, elle compte actuellement plus de 2350 exploitations agricoles tournées vers la polyculture élevage. La majorité des élevages ont une activité bovine (68% des exploitations) et notamment de bovins viandes (30% des exploitations) ; toutefois la production dominante est très variable d'un sous bassin à l'autre.

L'activité touristique est importante liée aux retenues de Pont de Salars et de Pareloup avec une population saisonnière estimée à plus de 17 000 personnes.

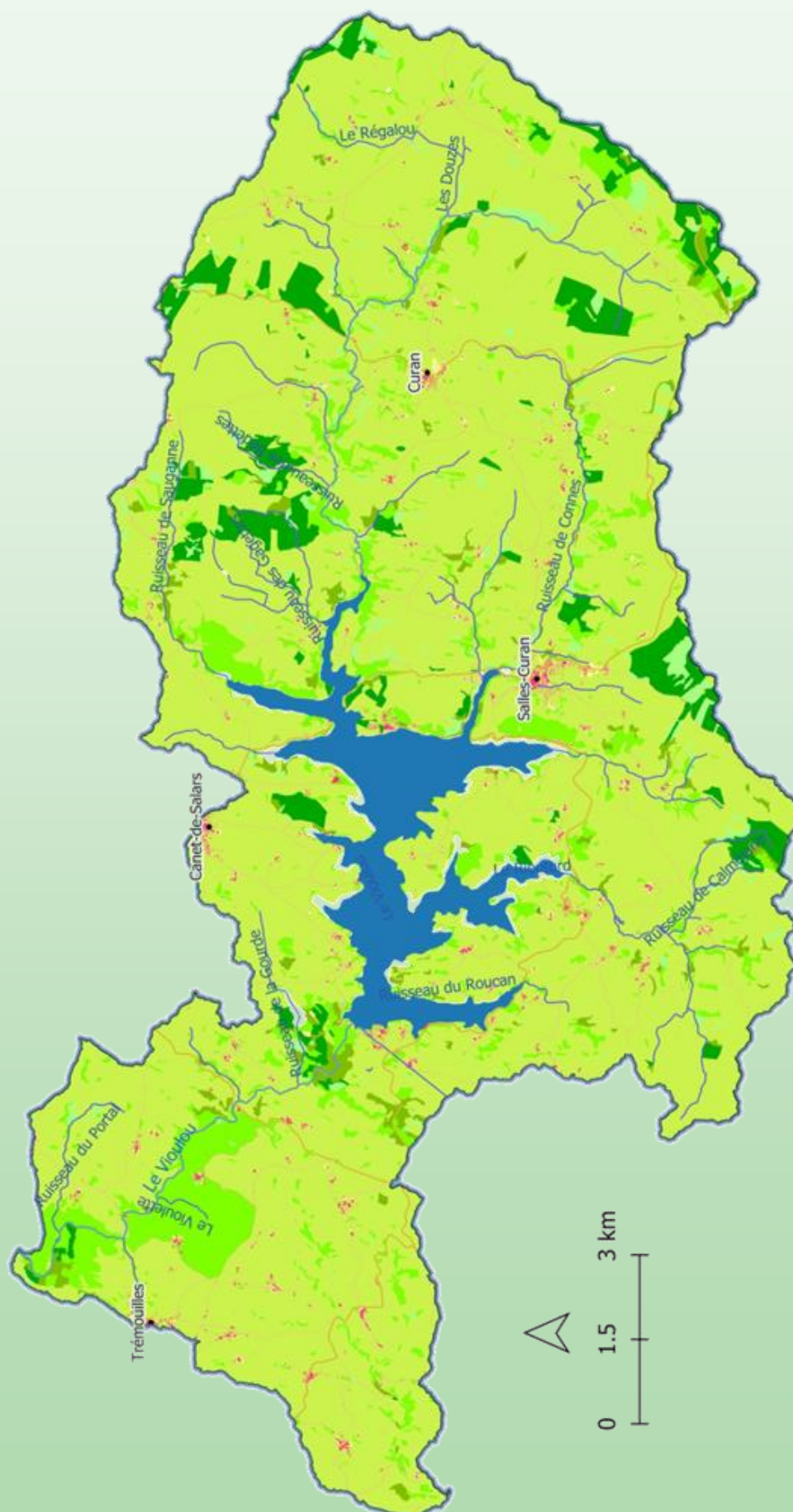




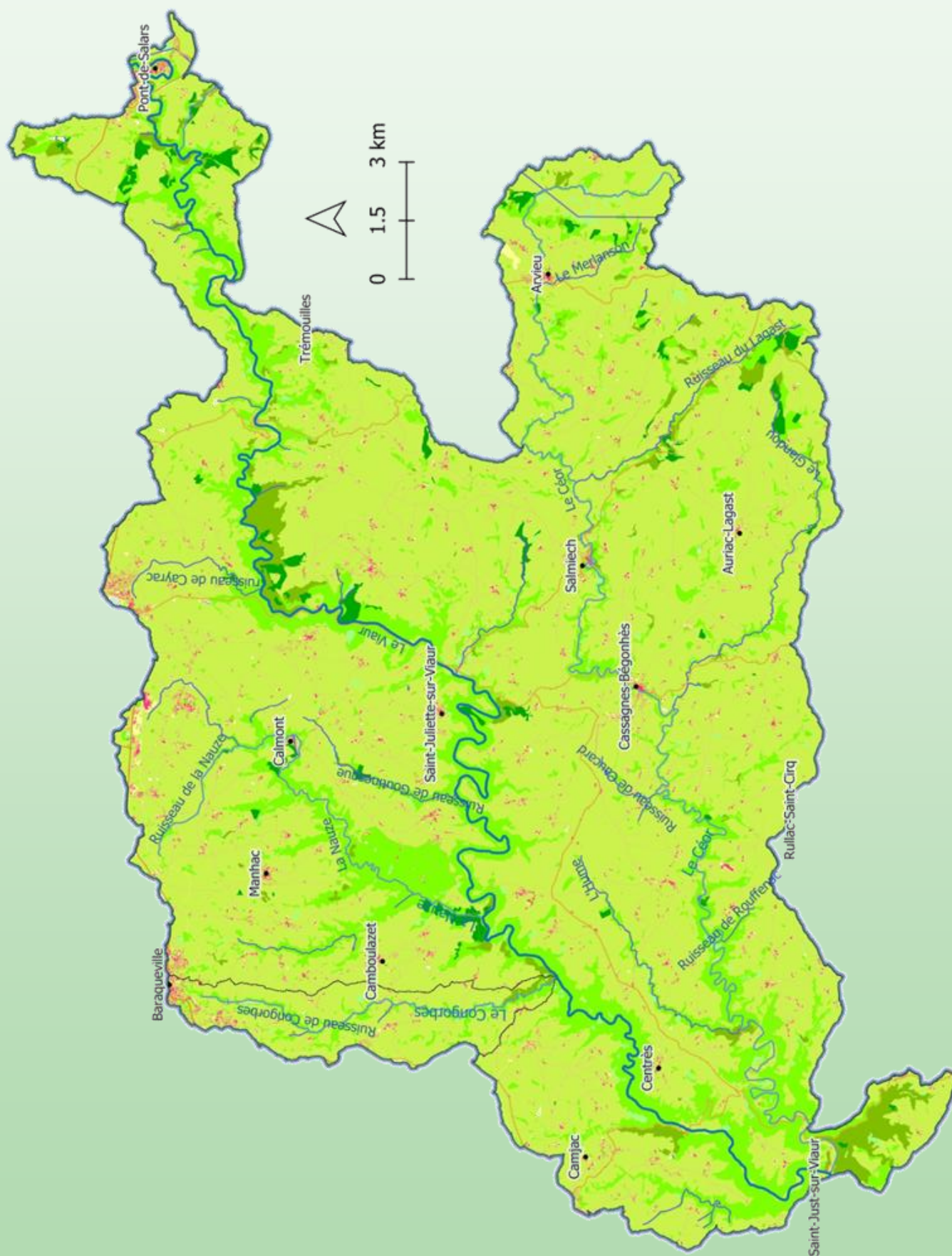
Zoom 1 – BASSIN VERSANT AMONT VIAUR



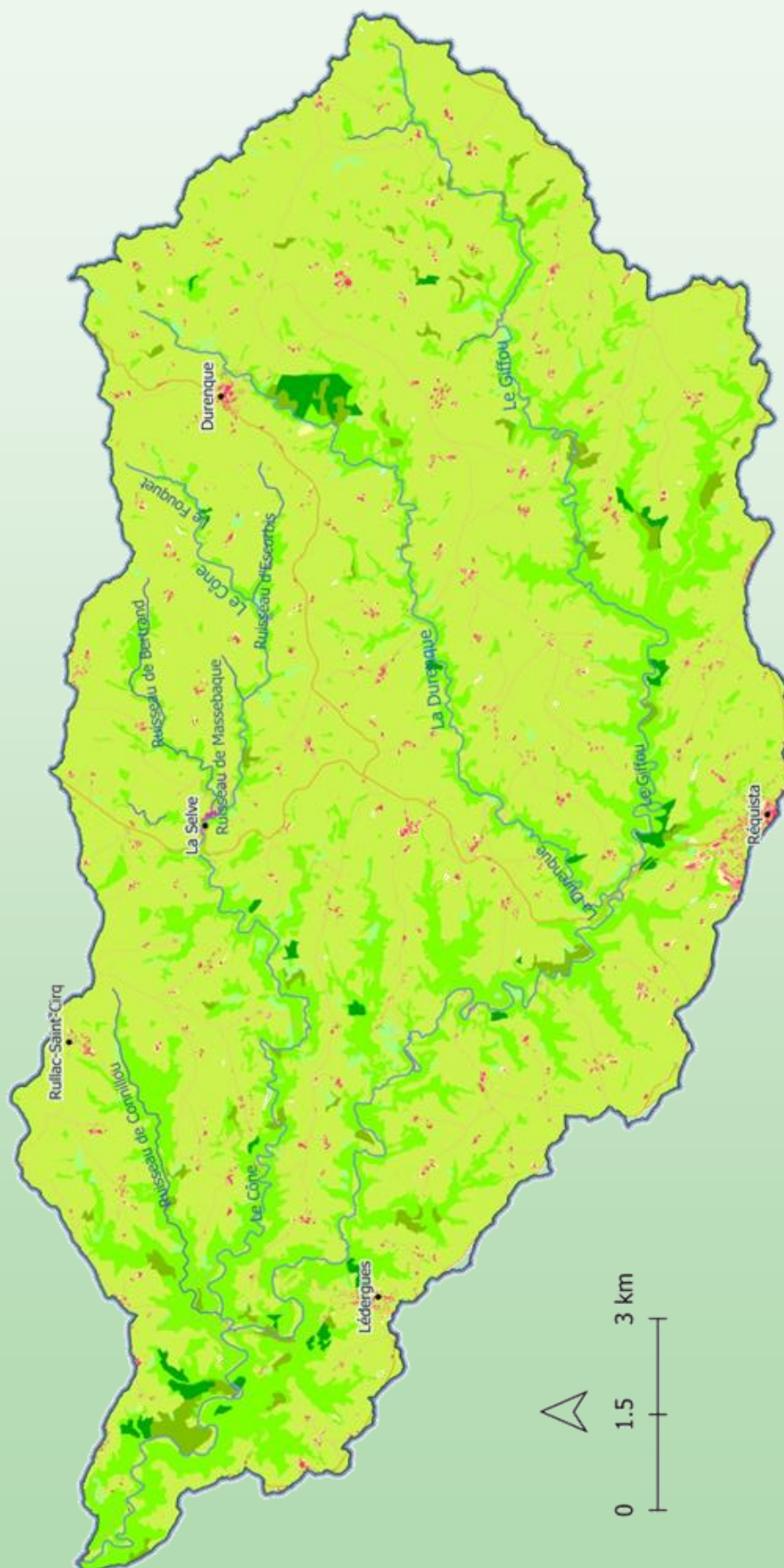
ZOOM 2 - VIOULOU / PARELOUP



ZOOM 3 – BASSIN VERSANT DU VIAUR MEDIAN



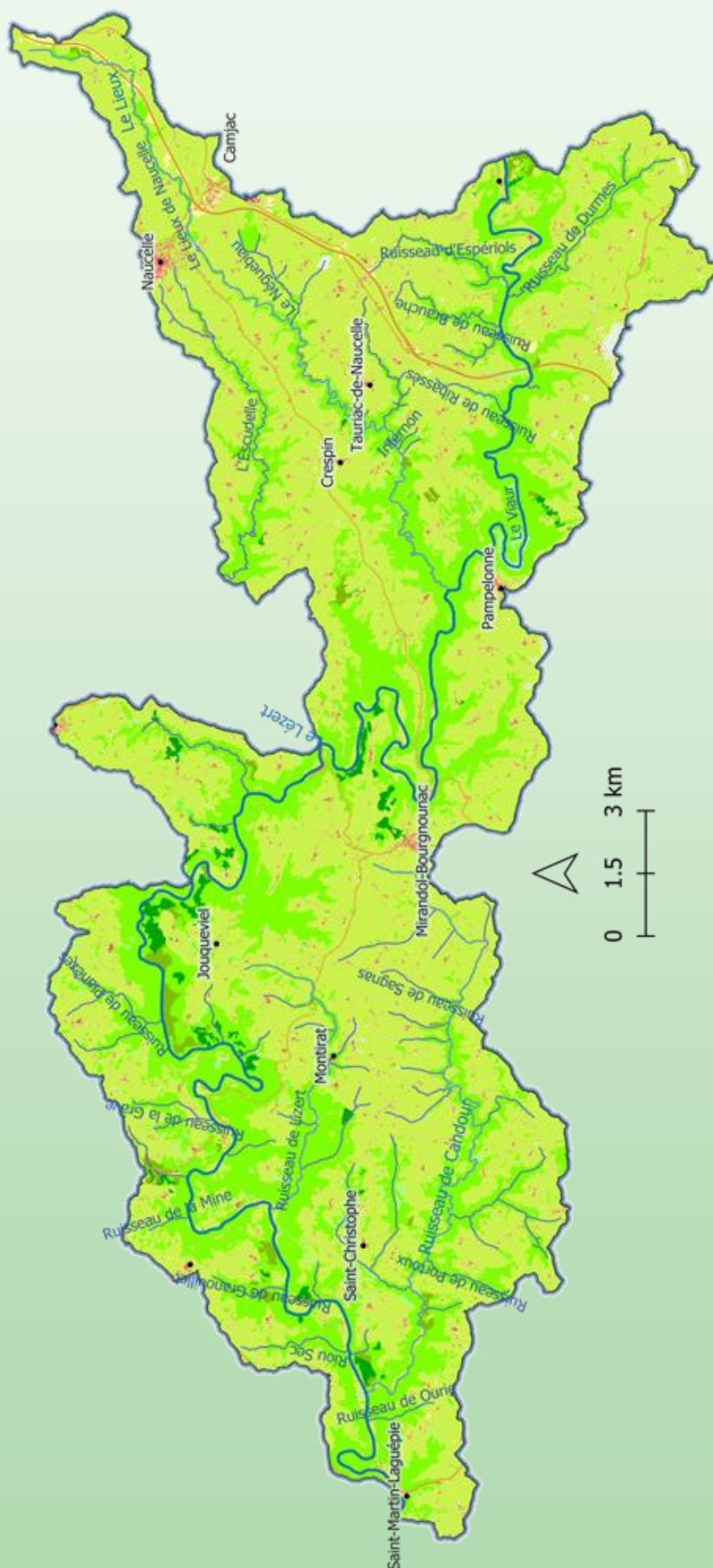
ZOOM 4 - GIFFOU / DURENQUE / CONE



Zoom 5 - LIEU / LEZERT / LIORT / JAOL



Zoom 6 – Bassin versant du Viaur aval



1

PRESERVER / RESTAURER LES FONCTIONNALITES DES COURS D'EAU

L'aménagement de l'espace a impacté la quasi-totalité des têtes de bassin versant :

- Le recalibrage, le busage, l'homogénéisation des cours d'eau et/ou le drainage des zones humides ont entraîné la perte des habitats, l'augmentation des températures, l'amplification des phénomènes de crues et de basses eaux.

- L'érosion des sols agricoles entraînent l'ensablement des cours d'eau.

Tout ces phénomènes ont un impact sur la capacité d'autoépuration de la rivière mais aussi sur la vie aquatique.

L'imperméabilisation des sols et la gestion des eaux pluviales dans les lotissements, zones d'activités ou artisanales ont également un impact sur le fonctionnement des petits cours d'eau de tête de bassin.

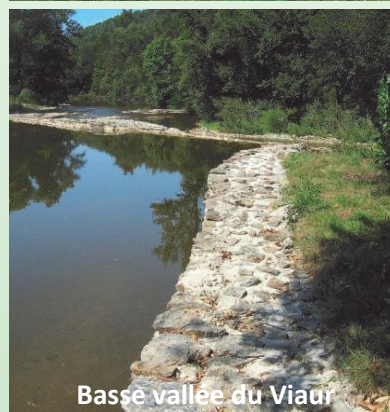
Des ouvrages impactant la morphologie des cours d'eau, le transport sédimentaire et le régime des eaux :

Au total 1 628 ouvrages sont recensés (tout type confondus) dont :

- les barrages du Lézou ;
- 54 chaussées équipées ou non de microcentrales sur le cours du Viaur et environ 250 seuils sur le bassin versant ;
- 277 étangs de plus de 1000 m² couvrent le bassin versant...



Tête de bassin versant rectifiée



Basse vallée du Viaur

2

RESTAURER OU CONSERVER LA QUALITE DES EAUX

Des efforts considérables pour réduire les pollutions ponctuelles :

- Les éleveurs majoritaires sur le bassin versant ont mis leurs bâtiments aux normes,

- Les pratiques de travail du sol ont évolué (fertilisation raisonnée..),

- Les collectivités ont créé ou réhabilité des stations d'épuration et les réseaux de collectes,

- Certains particuliers ont réhabilité leur assainissement individuel.



Cependant les problématiques de pollutions diffuses issues de l'activité de l'homme persistent. La qualité des eaux de surface est impactée par les nitrates, les matières en suspension et ponctuellement les matières organiques. Les eaux souterraines sont impactées par les nitrates. C'est pourquoi il est indispensable de pérenniser les efforts engagés.

3

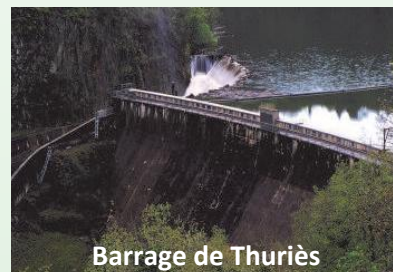
INSTAURER UNE GESTION EQUILIBREE POUR ASSURER LA SATISFACTION DES USAGES DE L'EAU

Les volumes prélevés sur le bassin du Viaur :

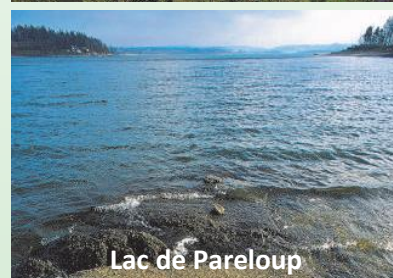
- 200 millions de m³ transférés vers le bassin du Tarn pour la production d'énergie hydroélectrique, via le complexe du Pouget ;
- 10 millions de m³ prélevés pour l'adduction en eau potable et distribués dans et hors du bassin versant du Viaur ;
- pour l'irrigation, 300 000 m³ prélevés sur les cours d'eau et 1,3 millions utilisés à partir de collinaires.

Ainsi, l'eau du Viaur est sollicitée pour différents usages :

- la production d'énergie ;
- l'alimentation en eau potable de sa population mais également celle des environs via différents syndicats d'adduction d'eau potable ;
- le soutien d'étiages de la rivière Aveyron et Garonne ;
- l'activité touristique développée autour des grands lacs du Lévezou ;
- mais aussi l'irrigation...



Barrage de Thuriès



Lac de Pareloup

Un des enjeux du territoire est d'organiser ces prélèvements ou usages de façon cohérente afin qu'ils soient acceptables par le milieu. La préservation de cette ressource pour les générations futures est fondamentale.

4

CONTENIR PONCTUELLEMENT DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE LES RISQUES D'INONDATIONS

Les cours d'eau du bassin versant du Viaur ont un régime pluvial. Ce régime, accentué par l'aménagement de l'espace, augmente l'amplitude des débits observés (très hautes eaux l'hiver et assecs l'été). Les événements de juin 2007 (inondations sur le secteur de Cassagnes Begonhès) nous ont rappelé l'importance de prendre en compte les cours d'eau y compris les petits émissaires dans l'aménagement de l'espace afin de limiter le risque inondation sur notre territoire.



Céor en aval de Cassagnes - 2007



Céor à Cassagnes - 2007



L'Hunargues à Cassagnes - 2007



Rieussec, Saint-Just-sur-Viaur - 2007



Le Viaur à Laguëpie et Saint-Martin-Laguëpie - 2003

5 PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE REMARQUABLE

Le bassin versant du Viaur est caractérisé par une grande diversité faunistiques et floristiques en lien avec les différentes influences climatiques.

→ Le bassin du Viaur bénéficie d'une reconnaissance scientifique puisqu'il inventorie plusieurs ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) et deux sites Natura 2000 (site des tourbières du Lézou et site de la vallée du Viaur).

→ Des prairies humides ont été recensées sur une grande majorité des têtes des petits cours d'eau. Ces zones ont une importance capitale pour le fonctionnement hydrique et qualitatif des cours d'eau.



Drosera



Vallée du Viaur



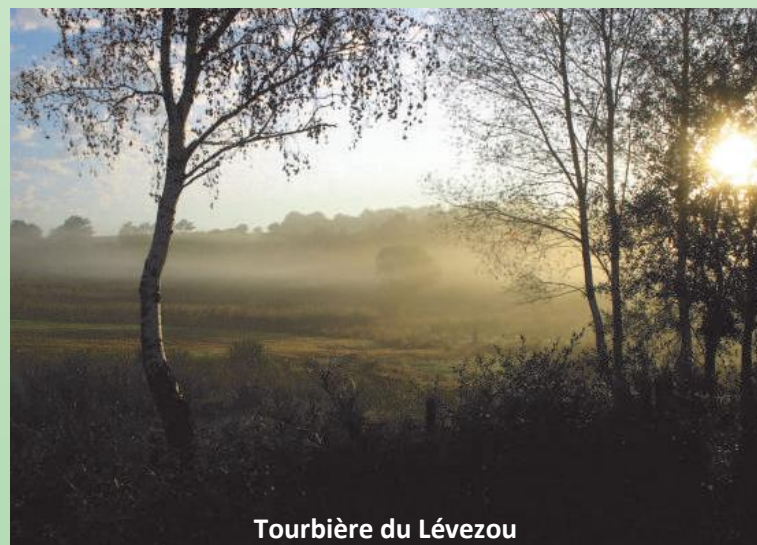
Buttes de Sphaignes



Bergeronnette des ruisseaux



Cingle plongeur



Tourbière du Lézou

**Sur un territoire aussi diversifié et riche,
il est indispensable de préserver des milieux et espèces emblématiques.**



L'EPAGE travaille en concertation avec de nombreux organismes. Les partenariats peuvent être de plusieurs ordres : techniques, financiers, etc. Selon les thématiques et les enjeux d'un territoire l'EPAGE fait appel aux structures adéquates.

Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE

L'agence de l'eau est un établissement public de l'État qui assure une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques. L'agence est experte des questions d'eau dans le Grand Sud-Ouest. Dans un contexte de changement climatique, elle agit pour un équilibre entre les activités économiques et humaines et la préservation de la qualité des eaux des rivières, des eaux souterraines et du littoral ainsi que de la biodiversité. Pour cela, elle anime la planification de la gestion de l'eau et sa gouvernance par bassins versants. Elle perçoit des redevances et redistribue des aides sur les territoires, en veillant à un partage solidaire et équilibré de l'eau entre les différents usagers.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne met en œuvre la politique de l'eau définie par son comité de bassin en cohérence avec un cadre d'action national et européen. Elle décline notamment la directive cadre européenne sur l'eau et toute la législation française en matière d'eau et d'environnement, dont les axes d'action des assises de l'eau de 2019.



Laurie de Brondeau - ANT

Source : <https://eau-grandsudouest.fr/agence-eau/role-fonctionnement-agence>



Agence de l'Eau Adour-Garonne – Délégation de l'Aveyron
rue de Bruxelles – Bourran BP3510 – 12035 Rodez Cédex 9
Tél : 05 65 75 56 00 – Mail : deleg-rodez@eau-adour-garonne.fr
<https://eau-grandsudouest.fr/>

Office Français de la Biodiversité



ANT

Laurie de Brondeau

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Créé en 2020 l'OFB est sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Leur action principale est de préserver le vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins. Cette structure a un rôle essentiel pour lutter contre l'érosion de la biodiversité face aux pressions comme la destruction et la fragmentation des milieux naturels, les diverses pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou encore les conséquences des dérèglements climatiques. Cet établissement public travaille en mobilisant un ensemble d'acteurs, de décideurs et de citoyens autour de la biodiversité. Un rôle de levier indispensable à la réduction des pressions exercées sur la faune, la flore et leurs habitats.

Source : <https://www.ofb.gouv.fr/presentation>



Office Français de la Biodiversité – Service départemental de l'Aveyron
9 rue de Bruxelles - Bourran ; BP3370 – 12000 Rodez
Mail : sd12@ofb.gouv.fr
<https://www.ofb.gouv.fr/>

Adasea d'Oc

L'Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture d'Oc (ADASEA d'Oc) accompagne les acteurs ruraux vers une logique de développement durable. Elle participe à la mise en œuvre de politiques publiques d'intérêt général en offrant un gage de neutralité et d'efficacité. Son action se situe principalement en faveur de la protection de l'eau et des milieux aquatiques, de la préservation de la biodiversité et de la mise en place de programmes agro-environnementaux. Grâce à la connaissance des territoires et aux partenariats, cette structure met ses compétences au service des Hommes, des territoires et de la préservation de l'environnement. L'Adasea d'Oc dispose d'une pluralité de métiers et de savoir-faire afin d'avoir des compétences transversales.



Laurie de Brondeau - ANT

Les quatre domaines de compétences exercés par l'Adasea sont les suivants :

- domaine environnemental et écologique ;
- domaine animation territoriale et foncière ;
- domaine socio-économique ;
- domaine de la communication.

Source : <http://www.adaseadoc.fr/competences/plaquette-adasea.pdf>



Adasea d'Oc – Antenne de l'Aveyron

5 C, Bd. Du 122^{ième} R.I. – 12023 Rodez Cédex 9

Tél : 05 65 73 76 76 – Mail : adasea.doc@adasea.net

<http://www.adaseadoc.fr/fr>

Chambre d'Agriculture et des Territoires d'Aveyron

La Chambre d'agriculture est le porte parole des intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics (représentants de l'état, collectivités locales, parlementaires...). C'est une institution professionnelle reconnue par la loi comme établissement public. Pilotée par des élus professionnels, elle participe à de nombreuses commissions consultatives relatives aux orientations agricoles, à l'environnement, à l'aménagement foncier, etc. A ce titre, elle bénéficie de l'autonomie administrative et est soumise à la tutelle des pouvoirs publics. Son avis est sollicité par les autorités dès que l'agriculture du département est concernée par une décision ou un projet. Au-delà de ces missions consulaires, la Chambre d'agriculture a également une mission d'intervention et de service. Établissement de proximité, cette dernière propose de multiples services collectifs et individuels. Ces missions se traduisent par des actions d'interventions telles que l'information, l'animation, l'expertise, l'appui technique, le conseil, la formation, l'accompagnement, etc.



Source : <https://aveyron.chambre-agriculture.fr/chambre-dagriculture/nos-missions/>



Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Carrefour de l'agriculture – 12026 Rodez Cédex 9

Tél : 05 65 73 79 00 – Mail : accueil@aveyron.chambagri.fr

<https://aveyron.chambre-agriculture.fr/>

Association Arbres, Haies et Paysages d'Aveyron

L'association Arbres, Haies et Paysages d'Aveyron (AHP 12) existe depuis 2003. Ses missions sont :

- sensibiliser, informer et faire connaître le patrimoine bocager local,
- impliquer les porteurs de projets en les faisant participer aux réalisations,
- responsabiliser par la réflexion sur les rôles des haies et leur valorisation,
- accompagner, conseiller et assurer un suivi pour les propriétaires fonciers qui souhaitent planter,
- expérimenter et développer.



L'association intervient auprès de divers publics, les particuliers, les agriculteurs, les collectivités, les écoles... Les actions principales au sein du secteur agricole sont de proposer un accompagnement technique autour de la plantation de haies et d'arbres, leur entretien, l'information sur la législation et de sensibiliser, communiquer et informer les propriétaires (aspects techniques, réglementaires...).

Source : <https://www.arbreshaiespaysagesdaveyron.fr/lassociation#>



Arbres, Haies Paysages d'Aveyron

8 impasse de l'étoile – 12450 Luc-la-Primaube

Tél : 05 65 47 97 07 – Mail : association.ahp12@gmail.com

<https://www.arbreshaiespaysagesdaveyron.fr/>

Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



La Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique (FDAAPPMA) répond à des missions d'intérêt général. Ces actions consistent à préserver et restaurer les milieux aquatiques, et à gérer les espèces piscicoles. La fédération participe à l'aménagement du territoire, c'est un acteur économique et environnemental incontournable qui contribue notamment à :

- la mise en valeur du territoire à travers le développement de la pêche de loisir qui joue un rôle important dans l'activité touristique ;
- la gestion raisonnée des peuplements piscicoles et la contribution à la préservation des milieux aquatiques ;
- la sensibilisation et la formation au fonctionnement de nos milieux et à la pratique de la pêche, via l'école de pêche fédérale.

Source : <https://www.pecheaveyron.fr/la-federation/>



Fédération de la pêche de l'Aveyron

Moulin de la Gascarie – 12000 Rodez

Tél : 05 65 68 41 52 – Mail : contact@pecheaveyron.fr

<https://www.pecheaveyron.fr/>

Fédération Départementale des CUMA

La Fédération Départementale des CUMA aide les responsables, défend les intérêts des Cuma, les représente et fait la promotion de ce mode d'organisation solidaire et collectif. Le but de la Fédération est de développer le mouvement Cuma sur notre département en faisant en sorte que ces dernières soient à l'écoute des besoins des agriculteurs et soient en capacité d'y répondre. Dans ce but, plusieurs objectifs ont été fixés :

- maintenir le maillage des Cuma sur le territoire ;
- développer la coopération entre Cuma ;
- développer des moyens d'animation de proximité ;
- faciliter la transmission des Cuma aux nouvelles générations ;
- former les responsables de Cuma ;
- développer et accompagner l'emploi en Cuma ;
- etc.



Source : <http://www.aveyron.cuma.fr/content/qui-sommes-nous-1>



Fédération Départementale des CUMA

Carrefour de l'Agriculture – 12200 Rodez

Tél : 05 65 73 77 99

<http://www.aveyron.cuma.fr/>

Association APABA

L'Association pour la Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron (APABA) a pour objectifs de faire connaître l'agriculture biologique, de représenter et défendre les producteurs bio et de se regrouper pour être plus dynamiques. A ces derniers se sont ajoutés aujourd'hui l'augmentation des surfaces cultivées en agriculture biologique et la reterritorialisation de l'économie bio-aveyronnaise. L'APABA s'engage à défendre une approche exigeante de l'agriculture biologique, avec pour fil directeur l'éthique d'un développement durable, respectueux des hommes et de l'environnement. Les missions de l'APABA se déclinent autour de trois grands thèmes :

- favoriser la transition agricole vers l'agriculture biologique ;
- conforter les fermes biologiques en activité ;
- influencer sur la consommation de produits bio.

Source : <https://www.aveyron-bio.fr/fr/apaba/qui-sommes-nous.php>



APABA – Les Bio de l'Aveyron

Carrefour de l'agriculture - Bd du 122^e régiment d'infanterie – 12026 Rodez

Tél : 05 65 68 11 52 – Mail : apaba@wanadoo.fr

<https://www.aveyron-bio.fr/>